



PREFET DE CORSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 7 - MARS 2015

SOMMAIRE

002- Administrations déconcentrées de Corse- du- Sud

01 - Préfecture de Corse- du- Sud

Arrêté N °2015071-0001 - Arrêté portant ouverture au titre de l'année 2015 d'un concours externe d'adjoints administratifs de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre- mer pour la région Corse

..... 1



PREFET DE CORSE

Arrêté n °2015071-0001

**signé par
GOURTAY Blaise**

le 12 Mars 2015

**002- Administrations déconcentrées de Corse- du- Sud
01 - Préfecture de Corse- du- Sud
01- 00 - Secrétariat Général**

Arrêté portant ouverture au titre de l'année
2015 d'un concours externe d'adjoints
administratifs de 1ère classe de l'intérieur et de
l'outre- mer pour la région Corse

Arrêté n°
du
portant ouverture au titre de l'année 2015 d'un concours externe d'adjoints administratifs de
1^{er} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse

Le préfet de Corse

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie électronique ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{er} classe des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Christophe MIRMAND, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Blaise GOURTAY, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} – Est autorisée, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'adjoints administratifs de 1^{re} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse.

Article 2 – Le nombre de postes ouverts sera fixé ultérieurement.

Article 3 – Les demandes d'admission à concourir devront impérativement être transmises par la voie postale.

Le formulaire d'inscription peut être retiré selon les modalités suivantes :

- par téléchargement sur le site internet de la préfecture de Corse, préfecture de la Corse-du-Sud à l'adresse suivante : www.corse.gouv.fr
- par demande écrite adressée à la préfecture de la Corse-du-Sud (en joignant une enveloppe au format A4 affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100g et libellée aux nom et adresse du candidat)

La date limite de retrait du formulaire d'inscription par courrier est fixée au 27 mars 2015.

La date limite de retrait du formulaire d'inscription en ligne est fixée au 13 avril 2015

Le dossier de candidature devra comporter :

- la demande d'inscription à compléter
- la déclaration sur l'honneur annexée
- une lettre de motivation manuscrite
- un curriculum vitae
- 3 enveloppes demi-format (162x229) affranchies au tarif lettre et libellées aux nom et adresse du candidat
- la copie de la carte nationale d'identité

Les candidats pourront renvoyer leur dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Préfecture de la Corse-du-Sud
Secrétariat général pour les affaires de Corse
Section concours- AA1
Cours Napoléon- Immeuble Solferino
20 188 Ajaccio

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Article 4 – la date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 13 avril, le cachet de la poste faisant foi. Aucune demande postée hors délai ne pourra être prise en considération.

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Ajaccio, le **1 2 MARS 2015**

Pour le préfet,

Et par délégation, le secrétaire général


Blaise GOURTAY

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.